

Distr. générale 23 avril 2019 Français

Original: anglais

Conseil du développement industriel

Quarante-septième session Vienne, 1^{er}-3 juillet 2019 Point 12 de l'ordre du jour provisoire Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions d'audit

Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit

Réponse de la Direction

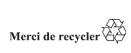
Le présent document contient la réponse de la Direction concernant le rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit (Comité d'audit) figurant dans le document IDB.47/21, conformément à la décision IDB.44/Dec.4 et au paragraphe 24 des termes de référence joints à ladite décision.

1. La Direction a pris note des avis formulés par le Comité d'audit dans son rapport au Conseil (IDB.47/21) et salue ses travaux, qui contribuent utilement à renforcer les fonctions de gouvernance et de contrôle de l'ONUDI. Elle se réjouit à l'idée de poursuivre sa coopération avec lui.

I. Mise en œuvre du programme de travail du Comité d'audit

- 2. La Direction prend note des importantes réalisations du Comité d'audit en 2018, en particulier de l'action qu'il a menée dans les domaines prioritaires définis dans son plan de travail et des avis qu'il a dispensés sur la fonction de contrôle de l'Organisation, qui ont visé à :
- a) Accélérer l'application des recommandations d'audit formulées par le Commissaire aux comptes, l'auditeur interne et le Corps commun d'inspection (CCI), en analysant les observations d'audit, en leur accordant la priorité et en les confrontant aux recommandations formulées par le CCI et le Commissaire aux comptes, afin de se concentrer sur les questions qui ont le plus d'importance, qui font peser le plus de risques sur l'Organisation et qui promettent le plus de retombées, et de se mettre d'accord sur la réduction du nombre de plans d'action synthétisés et arrêtés en matière de gestion ;
- b) Mieux prendre en compte dans le programme de travail issu de l'audit interne les objectifs de l'ONUDI, ses stratégies et les risques majeurs auxquels elle est exposée, en adoptant une nouvelle approche aux fins de l'élaboration d'une

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.





méthode actualisée d'évaluation des risques, ainsi qu'un programme de travail plus stratégique, en coordination avec les autres prestataires de services de certification ;

- c) Continuer de renforcer les fonctions d'évaluation et de contrôle interne de l'ONUDI, et mettre à jour la Charte pour le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, conformément aux pratiques optimales et aux normes de l'Institut des auditeurs internes, et aux règles et normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, telles que définies dans la politique d'évaluation de l'ONUDI.
- 3. La Direction réaffirme qu'elle entend continuer d'appuyer ces réalisations et d'en assurer le suivi.
- 4. En ce qui concerne les questions en suspens mentionnées par le Comité d'audit dans son rapport, la Direction veillera avec une attention particulière à leur résolution, en travaillant de concert avec le Comité et en recherchant d'autres approches novatrices. Pour ce faire, elle s'attachera notamment à :
- a) Améliorer les procédures d'audit interne pour qu'elles tiennent compte des activités à haut risque, en gardant à l'esprit les ressources limitées qui y sont allouées ;
- b) Continuer de renforcer le caractère indépendant des fonctions d'évaluation et de contrôle interne, en resserrant sa coopération avec le Comité d'audit et en soumettant des recommandations à cette fin au Conseil pour examen ;
- c) S'appuyer sur les avis formulés par le Comité d'audit en faveur d'une stratégie intégrée pour le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, de manière à tirer parti de l'intégration des fonctions d'audit interne, d'enquête et d'évaluation en en dégageant des effets de synergie et des complémentarités.

II. Autres points à examiner par le Comité d'audit

- 5. La Direction s'intéressa plus avant à la gestion des risques institutionnels et étudiera les options envisageables pour la création d'une fonction à part entière de gestion des risques institutionnels.
- 6. La Direction se félicite de l'examen des termes de référence du Comité d'audit, qui a permis de tenir compte de l'intégration récente des fonctions d'audit interne, d'enquête et d'évaluation. Il importe d'élargir le champ d'action du Comité d'audit à ces trois fonctions.

III. Budget du Comité d'audit

7. Signe de la reconnaissance du rôle et de l'importance du Comité d'audit, le projet de programme et budgets 2020-2021 du Directeur général prévoyait d'augmenter le budget du Comité d'audit pour permettre la tenue de deux réunions annuelles au Siège de l'ONUDI et, ainsi, d'encourager des échanges plus efficaces et plus rapides entre le Comité d'audit, le Secrétariat et le Conseil.

2/2 V.19-02551